



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 18 octobre 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

1.10

2^{ème} MODIFICATION DU PLU DE PLAISANCE DU TOUCH

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-François CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine CUJIVES Romain De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GOIRAND Philippe LANGÉ Régine MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques (non votant) GIL Danielle (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	MARTINI Michèle (non votante)
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	FRANCES Michel (non votant) GRIMBERT Georges (non votant)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES

CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX

COHEN Pierre, représentée par M. MORIN

LOZANO Guy, représenté par M. DUHAMEL

MAURICE Antoine, représenté par M. GOIRAND

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond

AUBERT Alain

BENYAHIA Daniel

BOUDOU Dany

BRIANCON François

CARASSOU Stéphane

CARLES Joseph

CARNEIRO Grégoire

CARREIRAS Joël

COMMENGE Jean-Claude

FABRE Jean-Michel

FILLOLA Alain

FRANCHINI Paul

GARRIC Amapola

GRIMAUD Robert

GUILLOT René

GUTH Catherine

MANDEMENT André

MARCIEL Alexandre

MARQUIE Bernard

PARDILLOS José

PY Dominique

RAYNAL Claude

SOTTIL Alain

SUAUD Thierry

SYLVESTRE Arlette

THIBAUT Guy

TOUCHEFEU Claude

VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard

BOURG Jean-Claude

CASSETA Jean-Baptiste

CASSAGNE Jean-Claude

DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude

ESPIC Xavier

FERRE Christian

GEIL-GOMEZ Sabine

LAVIGNE Christian

LOIDI Robert

MIGUEL Henri

MOGICATO Bruno

MORINEAU Christine

ORTEGA Catherine

RIEUNAU Guy

SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 41	Votants : 41
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 41

La commune de Plaisance du Touch est incluse dans le périmètre du SMEAT, et est couverte par le SDAT valant SCoT.

Par courrier en date 16 juin 2010, elle notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification de son Plan Local d'Urbanisme, avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 juin 2010 au 18 août 2010 inclus.

La modification du PLU de Plaisance du Touch vise à :

- Limiter l'emprise au sol des constructions nouvelles dans les zones inondables d'aléa faible ou moyen en zone UB ;
- Intégrer en vertu de l'article L123-1-16 du Code de l'urbanisme, une obligation de réalisation de logements sociaux pour toutes les opérations de plus de 500 m² de SHON avec :
 - o un minimum de 30% de logements locatifs conventionnés dans les secteurs situés à moins de 400 mètres d'un axe desservi par un transport en commun ;
 - o un minimum de 20% de logements locatifs conventionnés dans les autres secteurs ;
- Mettre à jour le règlement écrit et graphique ;
- Modifier la liste des emplacements réservés ;
- Mettre à jour le PEB de l'aéroport de Toulouse Francazal ;
- Ouvrir à l'urbanisation des fonds de parcelle (4 400 m²) situés en zone 2AU par classement en UB.

En l'absence d'étude ou schéma d'aménagement global incluant ce dernier secteur (recouvert par des pixels mixtes, eux-mêmes rattachés, selon les dispositions du projet de SCoT, au contrat d'axe n°17), le SMEAT, par courrier en date du 20 juillet 2010, a fait connaître son avis défavorable concernant l'ouverture à l'urbanisation partielle de cette zone 2AU. Toutefois, par courrier en date du 5 octobre 2010 la commune a informé le SMEAT qu'elle retirait ce point de son projet de modification.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article 1 :

d'émettre un avis favorable au projet de 2^{ème} modification du PLU, compte tenu du retrait de l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AU, rattachée, selon les dispositions du projet de SCoT, au contrat d'axe n°17.

Article 2 :

de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Plaisance-du-Touch et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 25 octobre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN